

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1906)**

Heft 20

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1^o Possibilité de constituer des unités de très grande puissance.

Avec les turbines à vapeur on a pu arriver facilement à constituer des unités de 10 et même de 15 000 chev., qui eussent été à peu près irréalisables au moyen de machines à pistons. Ces puissantes unités sont de plus en plus désirables dans les grandes stations centrales modernes, dont la puissance totale augmente constamment, et a fréquemment dépassé 100 000 chevaux.

2^o Grande élasticité de puissance.

Les groupes turbo-générateurs se prêtent facilement aux fortes surcharges momentanées. Cette facilité est particulièrement grande pour les turbines à admission partielle, du genre des turbines Curtis, et elle n'est généralement limitée que par la capacité propre de surcharge du générateur électrique. Par suite de la suppression de tous efforts dus à des mouvements alternatifs, et du fait que la fatigue principale provient de la force centrifuge et que les aubages ne sont soumis, sous l'action de la vapeur, qu'à des efforts insignifiants, ces surcharges peuvent être soutenues d'une façon prolongée, sans aucun inconvénient en ce qui concerne la turbine elle-même, et cette durée n'est guère limitée que par l'échauffement de la dynamo.

Il faut enfin ajouter que ces surcharges peuvent être généralement développées dans de bonnes conditions économiques, surtout quand les appareils de condensation sont établis d'une façon suffisamment large.

(A suivre).

NÉCROLOGIE

† Dr W. Ritter.

Professeur à l'Ecole polytechnique fédérale.

Nous apprenons le décès de M. le Dr W. Ritter, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, survenu le 18 octobre dernier à Turbenthal, dans le canton de Zurich. Dans un prochain numéro, nous comptons retracer la carrière du professeur Ritter, dont les travaux dans le domaine de la statique graphique avaient attaché à son nom une considération justement méritée; depuis quelques années, une maladie qui ne lui laissait aucun espoir de guérison, l'avait forcé à suspendre presque complètement son enseignement.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Bibliothèques.

Les Bibliothèques de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes sont ouvertes à MM. les membres de celle-ci tous les lundis, mercredis et vendredis, de 5-7 h. du soir.

Le Bibliothécaire.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Section genevoise.

Profondément affligé par un deuil récent qui l'a frappé dans ses affections les plus chères, M. Léon Fulpius, architecte, a donné sa démission comme président de la section de Genève de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Malgré les instances de ses collègues, M. Fulpius a maintenu sa démission, regrettée par tous, car pendant les longues

années de sa présidence il s'était fait apprécier par tous ses collègues de Genève aussi bien que par les membres des autres sections de la Société.

Dans sa séance du 20 octobre 1906, la section de Genève a désigné, pour remplacer M. Fulpius à la présidence, M. l'ingénieur E. Imer-Schneider, conseiller administratif, et elle a désigné comme vice-président M. Gédéon Dériaz, architecte, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. Le secrétariat reste confié à M. Leclerc, architecte.

CONCOURS

Four crématoire de Zurich.

La Municipalité de Zurich ouvre entre les architectes suisses un concours pour l'élaboration des plans d'un four crématoire à construire sur l'ancien cimetière de la Neumünsterstrasse.

Le terme pour la présentation des projets est fixé à *fin janvier 1907*.

Le jury est composé de MM. H. Pestalozzi, président de la ville; Dr A. Heim, professeur; O. Pflegard, architecte à Zurich; P. Bouvier, architecte à Neuchâtel; Friedrich, architecte à Bâle.

Assainissement de la ville de Toulouse.

La Municipalité de Toulouse ouvre un concours pour l'assainissement de la ville. Ce concours est ouvert à tous les ingénieurs, hygiénistes, entrepreneurs spécialistes, français ou étrangers. Il est laissé aux concurrents la plus complète initiative pour le choix des systèmes ou combinaisons de systèmes à employer. Leur attention est toutefois appelée sur ce fait que, par suite des dispositions défectueuses des égouts existants, du défaut de pente de la ville, de l'absence, dans la banlieue de Toulouse, de champs d'épandage suffisants et convenablement situés, par suite aussi de la difficulté de se procurer en abondance l'eau nécessaire à la dilution des matières, le système du tout à l'égout unitaire avec champs d'épandage, tel qu'il est appliqué à Paris, dans la presqu'île de Gennevilliers, semble devoir se heurter à des difficultés particulières. Sous la réserve de cette simple observation, qui n'a d'ailleurs pas un caractère impératif, il est laissé aux concurrents la plus complète initiative pour l'étude et la présentation des projets. Les projets et soumissions devront être adressés à M. le maire de Toulouse, avant le *1^{er} juillet 1907*.

Le jury classera les projets en vue de leur exécution d'après leur ordre de mérite. Le projet classé N° 1 recevra un prix de Fr. 10 000. Le projet N° 2 recevra un prix de Fr. 5000. Les projets N°s 3, 4 et 5 pourront, si le jury en décide ainsi, recevoir des primes qui ne dépasseront pas Fr. 5000 dans leur ensemble. Si le jury estime qu'aucun projet n'est susceptible d'être exécuté, il pourra néanmoins allouer des primes de Fr. 5000, Fr. 2500 et Fr. 1000 aux projets classés N°s 1, 2 et 3. Le jury disposera, en outre, de Fr. 3000 qu'il pourra répartir aux numéros suivants, s'il juge qu'ils méritent quelque indemnité. Tout projet deviendra la propriété de la ville, qui aura le droit de se l'approprier en totalité ou en partie pour l'élaboration du projet définitif.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offres d'emploi.

On demande de suite un *jeune ingénieur* pour quelques mois de remplacement dans une entreprise de construction de chemins de fer.

On cherche un *jeune ingénieur-chimiste* pour une usine de gypse de la Suisse romande.

Adresser les offres au Secrétaire de la Rédaction, M. Fr. Gilliard, ingénieur, Valentin, 2, Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.